

P V d u C O N S E I L M U N I C I P A L D E M O N T B R U N

D U 1 8 s e p t e m b r e 2 0 2 5

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Madame Sylvie RAUFFET, Maire.

Date de convocation 15 septembre 2025

Elus en exercice : 7

Présents : Sylvie Rauffet, Nathalie Pradines, Isabelle Rauffet, Arnaud Bédurier, Florian
CARBONEL, Patrick Pelliccioni et Jean-Claude Buseyne.

Absents représentés: 0

Absents non représentés: 0

A été nommée secrétaire : Nathalie Pradines

2025-09 : Ajustement du loyer du camping municipal

Le Maire donne lecture au conseil du courrier du 11 septembre 2025 du gérant du camping Les
Cournoulises. Celui-ci sollicite un ajustement du montant du loyer annuel 2024 pour qu'il soit à
nouveau ramené à 3 500€ au lieu de 5 000€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir le montant du loyer 2025 à
3 500€.

2025-10 : création de l'aire de stationnement du multiple rural

Suite à l'acquisition de la parcelle B0053 de Mme HUG début 2025 afin de créer une aire de
stationnement pour le multiple rural ainsi que la voie verte (ce terrain est attenant au parking que
va réaliser le département), madame le maire a demandé des devis pour réaliser ces travaux.

L'entreprise EIRL GOZET Loïc a proposé le devis n°D-202507-37 pour un montant de 6000€ TTC
comprenant la mise en forme du terrain, les aménagements de stationnement ainsi qu'une
plateforme de pique-nique.

Madame le maire demande au conseil au conseil de l'autoriser à signer ce devis et à procéder à
toute démarche nécessaire pour effectuer les travaux.

Après délibération, le conseil municipal autorise madame le maire à l'unanimité :

- à valider le devis D-202507-37

- à effectuer les démarches nécessaires pour mener la réalisation de l'aire de stationnement.

2025-11 : Installation d'un récupérateur d'eau de pluie au Multiple Rural

Lors de l'attribution des lots en date du 14 octobre 2024 du marché public MULTIPLE RURAL, le conseil municipal avait mis en attente le PS1 récupération eau de pluie (10 000 l) car son coût était trop élevé (environ 15 000€ HT).

Suite à de nouvelles négociations avec les entreprises ETM (plomberie) et FTAP (terrassier), de nouveaux devis ont été reçus. Le devis ETM DE2501/012-A est de 3 268.56€ et le devis FTAP n°2509006 est de 7 188€ HT pour un coût total de 10 456.56€ HT. Bien que ces travaux restent onéreux au vu du prix du m³ d'eau (3€80), madame le maire informe le conseil que certaines aides (région et département) sont augmentées en fonction de l'amélioration de l'empreinte environnementale.

Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer les devis et à effectuer les démarches nécessaires afférentes au marché MULTIPLE RURAL.

Le conseil municipal autorise madame le maire à l'unanimité :

- A signer les devis ETM DE2501/012-A et FTAP n°2509006
- A effectuer les démarches nécessaires afférentes au marché MULTIPLE RURAL

Clôture de la séance à 21h15.

Mme le maire, Sylvie Rauffet.



Mme la secrétaire de séance, Nathalie Pradines.

